

Publié le : - 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202519-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-19 – Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025

Rapporteur : Mme le Maire

Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal :

arrête le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le :
4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202520-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Ariette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-20 - Convention de participation protection sociale complémentaire risque santé

Rapporteur : Mme le Maire

La protection sociale complémentaire des agents regroupe deux « risques » : la prévoyance et la santé.

Les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de contribuer financièrement depuis le 1er janvier 2024 à la prévoyance et l'auront à partir du 1er janvier 2026 pour la santé (le montant minimum de participation employeur réglementaire sera de 15 € bruts mensuels).

Cette participation de l'employeur se formalise par la prise en charge partielle des cotisations. Deux modalités de participation peuvent être envisagées :

- Participation au coût d'adhésion individuel à un organisme labellisé choisi par l'agent (labellisation).
- Participation au coût d'adhésion, par l'agent, à un contrat collectif (convention de participation).

Pour le risque prévoyance, la collectivité a intégré le contrat collectif, coordonné par le CDG35, au 1er janvier 2024, avec un montant de participation employeur fixé à 15 € bruts mensuels.

Comme pour le risque prévoyance, le CDG 35 propose à ses collectivités adhérentes d'intégrer la consultation visant à la mise en place d'une convention de participation pour le risque santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident). Un engagement de principe de la collectivité est attendu pour début avril.

L'intérêt de la convention de participation est de mutualiser les risques et ainsi garantir l'accès des agents à une protection de qualité à un prix plus compétitif qu'en souscrivant de manière individuelle à des contrats labellisés.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202520-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

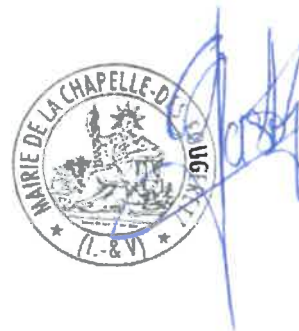
Le Conseil Municipal :

- retient la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale ;
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle (s'est absentée de 19h54 à 19h56), BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.

Mme BLANC Natacha a alors présidé la séance.

2025-21 – Compte financier unique 2024 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	4 377 833,39 €
Recettes réalisées	4 919 136,64 €
Excédent sur l'exercice	541 303,25 €
Excédent cumulé	2 096 293,23 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-20221-DE



Section d'investissement	
Dépenses réalisées	3 055 726,36 €
Recettes réalisées	1 350 135,57 €
Déficit sur l'exercice	- 1 705 590,79 €
Déficit cumulé	- 1 929 251,69 €

Vu la commission unique du 17 mars 2025

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame BLANC Natacha



Publié le : - 4 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025



Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazlg, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-22 - Affectation des résultat 2024 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Afin de pouvoir procéder à l'affectation des résultats 2024 du budget principal, il est d'abord rappelé les résultats par section :

Section de fonctionnement	
Résultat annuel 2024	541 303,25 €
Résultats antérieurs reportés	1 554 989,98 €
Résultat cumulé (à affecter)	2 096 293,23 €

Section d'investissement	
Résultat annuel 2024	- 1 705 590,79 €
Résultats antérieurs reportés	- 223 660,90 €
Résultat cumulé	- 1 929 251,69 €

Il est ensuite constaté le solde des restes à réaliser en investissement afin de permettre de déterminer si la commune est en besoin de financement (solde négatif) ou en capacité de financement (solde positif).

Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser recettes	2 083 125,50 €
Restes à réaliser dépenses	336 084,72 €
Solde des restes à réaliser	1 747 040,78 €

Détermination du besoin ou de la capacité de financement	
Résultat cumulé d'investissement	- 1 929 251,69 €
Solde des restes à réaliser	1 747 040,78 €
Solde	- 182 210,91 €

Il est constaté un solde négatif : il y a donc un besoin de financement.

Une affectation au compte 1068 (réserve) est nécessaire, à minima, pour le montant de ce besoin de financement s'élevant à 182 210,91 €.

Néanmoins, afin de financer une partie des investissements et réduire le recours à l'emprunt, il est proposé d'affecter une dotation complémentaire de 414 082,32 € à l'obligation légale s'élevant à 182 210,91 €.

Au total, le montant proposé d'affectation au compte 1068 en recettes de la section d'investissement est donc de 596 293,23 €.

Ce montant est déduit du résultat cumulé constaté en section de fonctionnement et permet d'en déduire le montant d'excédent reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202522-DE



Proposition d'affectation	
Affectation en réserve (c/ 1068)	596 293,23 €
Déficit d'investissement reporté (D/001)	- 1 929 251,69 €
Excédent de fonctionnement reporté (R/002)	1 500 000,00 €

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal affecte les résultats comme suit :

- Compte 1068 (affectation en réserve) : 596 293,23 €
- Compte D 001 : déficit d'investissement reporté : 1 929 251,69 €
- Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 500 000 €

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202523-DE

Publié le :

- 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle (s'est absentée de 20h03 à 20h04), BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

Mme Le Maire a quitté la salle lors du vote de la délibération.

Mme BLANC Natacha a alors présidé la séance.

2025-23 – Compte financier unique 2024 – Budget Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe du Haut Danté de l'exercice 2024 dressé par Mme le Maire :

Section de fonctionnement	
Dépenses réalisées	151 724,57 €
Recettes réalisées	133 295,10 €
Excédent sur l'exercice	- 18 429,47 €
Excédent cumulé	115 880,05 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202523-DE



Section d'investissement	
Dépenses réalisées	- €
Recettes réalisées	148 634,82 €
Excédent sur l'exercice	148 634,82 €
Excédent cumulé	- €

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

**Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour,
Le Conseil Municipal :**

- approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du Haut Danté.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



BLANC Natacha



Publié le : - 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202524-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAI Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-24 - Fixation des taux communaux d'imposition 2025

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Dans le cadre du budget primitif de l'année 2025, il revient au conseil municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2025.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux unique de référence est déterminé par le cumul du taux communal en vigueur (21,97%) et du taux départemental (19,90%) soit un taux de référence de 41,87%. La commune dispose d'un pouvoir de taux. Le choix d'une stabilité est retenu pour 2025.

⇒ 2025 : Choix d'une stabilité du taux unique de taxe foncière sur les propriétés bâties => 41,87%

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, aucune évolution n'est à signaler.

⇒ 2025 : Choix d'une stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties => 46,67%

Depuis 2023, la commune a, à nouveau, la capacité de voter un taux de taxe d'habitation. La nouvelle appellation de la taxe est la suivante : « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

⇒ 2025 : Choix du maintien du taux historique soit => 19,79%

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202524-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

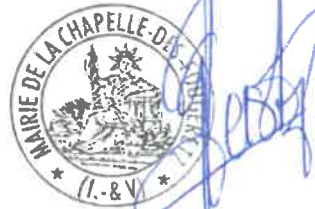
**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal :**

- fixe les taux communaux d'imposition 2025 comme suit :

Nature	Taux proposés
Taxe sur le foncier bâti	41,87 %
Taxe sur le foncier non bâti	46,67 %
Taxe d'habitation	19,79 %

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le :

- 4 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-25 – Budget primitif 2025 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 de la commune.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le projet de budget primitif 2025 de la commune est arrêté aux montants suivants.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 6 687 456 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chsp.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 187 483,00	0,00	1 215 000,00	0,00	1 215 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 650 000,00	0,00	2 722 500,00	0,00	2 722 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	562 682,00	0,00	617 677,00	0,00	617 677,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 400 165,00	0,00	4 555 177,00	0,00	4 555 177,00
66	Charges financières	251 600,00	0,00	187 500,00	0,00	187 500,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 654 765,00	0,00	4 745 677,00	0,00	4 745 677,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202525-DE

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 777 267,98		1 791		
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	125 364,00		150 000,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 902 631,98		1 941 779,00	0,00	1 941 779,00

TOTAL	6 557 396,98	0,00	6 687 456,00	0,00	6 687 456,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 687 456,00
--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	61 000,00	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	400 000,00	0,00	465 184,00	0,00	465 184,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	745 246,00	0,00	853 663,50	0,00	853 663,50
731	Fiscalité locale	2 891 093,00	0,00	3 137 180,00	0,00	3 137 180,00
74	Dotations et participations (3)	660 248,00	0,00	488 500,00	0,00	488 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	118 309,70	0,00	127 328,50	0,00	127 328,50
Total des recettes de gestion courante		4 876 896,70	0,00	5 128 856,00	0,00	5 128 856,00
76	Produits financiers	10,30	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 881 907,00	0,00	5 130 856,00	0,00	5 130 856,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	120 500,00		56 600,00	0,00	56 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		120 500,00		56 600,00	0,00	56 600,00

TOTAL	5 002 407,00	0,00	5 187 456,00	0,00	5 187 456,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					1 500 000,00
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 687 456,00
--	--	--	--	--	---------------------

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 8 115 631,41 euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	234 154,94	62 021,63	171 000,00	0,00	233 021,63
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 588 248,40	166 393,78	2 435 648,00	0,00	2 602 041,78
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 873 638,75	107 669,31	2 597 847,00	0,00	2 705 516,31
Total des dépenses d'équipement		6 696 042,09	336 084,72	5 204 495,00	0,00	5 540 579,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		504 600,00	0,00	504 600,00	0,00	504 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 200 642,09	336 084,72	5 709 095,00	0,00	6 045 179,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	120 500,00		56 600,00	0,00	56 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	102 400,00		84 600,00	0,00	84 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		222 900,00		141 200,00	0,00	141 200,00
TOTAL		7 423 542,09	336 084,72	5 850 295,00	0,00	6 186 379,72
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 929 251,69
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 115 631,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202525-DE



Chap.	Libellé	Pour mémoire: budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propo: nouve		
01E	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	925 238,57	593 125,50	155 000,00	0,00	738 125,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 815 124,02	1 500 000,00	2 851 833,68	0,00	4 351 833,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 740 362,59	2 083 125,50	3 006 833,68	0,00	5 089 959,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	293 000,00	0,00	493 000,00	0,00	403 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	608 808,42	0,00	598 293,23	0,00	566 293,23
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		901 808,42	0,00	999 293,23	0,00	999 293,23
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 642 171,01	2 083 125,50	4 006 126,91	0,00	6 089 252,41
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 777 267,98		1 791 779,00	0,00	1 791 779,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	125 364,00		150 000,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	102 400,00		84 600,00	0,00	84 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 005 031,98		2 026 379,00	0,00	2 026 379,00
TOTAL		7 647 202,99	2 083 125,50	6 032 505,91	0,00	8 115 631,41
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 115 631,41

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202525-DE



Après en avoir délibéré,

**Par 22 voix pour,
3 voix contre (HUARD Hervé, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte)
2 abstentions (LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette)**

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2025 de la commune ;
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202525-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202526-DE

Publié le : - 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-26 – Budget primitif 2025 – ZA du Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 de la ZA du Haut Danté, arrêté aux montants suivants.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202526-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	13 750,00	0,00	6 350,00	0,00	6 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	106 219,70	0,00	109 530,05	0,00	109 530,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		118 969,70	0,00	115 880,05	0,00	115 880,05
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		118 969,70	0,00	115 880,05	0,00	115 880,05

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	148 634,82		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	5,00		5,00	0,00	5,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		148 639,82		5,00	0,00	5,00

TOTAL	267 609,52	0,00	115 885,05	0,00	115 885,05
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	115 885,05
--	-------------------

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202526-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		133 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	5,00		5,00	0,00	5,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5,00		5,00	0,00	5,00

TOTAL	133 300,00	0,00	5,00	0,00	5,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	115 880,05
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	115 885,05
--	-------------------

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202526-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
*						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
-						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202526-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	148 634,82		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		148 634,82		0,00	0,00	0,00

TOTAL	148 634,82	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202526-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

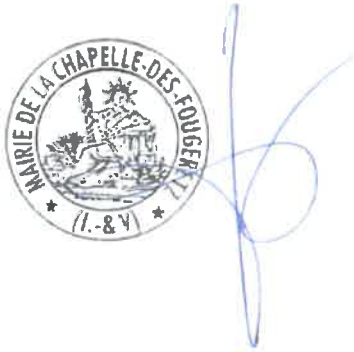
Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2025 de la ZA du Haut Danté ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le :
- 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202527-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-27 - Versement d'une subvention globale de fonctionnement au CCAS de la Chapelle des Fougeretz

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 26 000 €, au titre de l'exercice 2025. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS, constatés en fin d'année.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2025, nature 657363.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202527-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal :**

- attribue une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 26 000 € au CCAS de la commune de la Chapelle des Fougeretz.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025



Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-28 – Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Rapporteur : Jean-François GIFFARD


La Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) est une association « loi 1901 » à but non lucratif, dont le siège est situé à Lyon. Il s'agit d'une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux et autres établissements publics.

Cette centrale d'achat propose des marchés publics pour l'achat de matériels, logiciels et prestations couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

Elle propose des coûts attractifs et permet la réactivité par un échange direct avec les titulaires des marchés. Elle finance la préparation, la mise en œuvre et l'exécution de l'accord-cadre et facture, à ce titre, une redevance à l'établissement adhérent. Un système de remise forfaitaire est pratiqué dans le cas où l'établissement a recours à plusieurs accords proposés par la centrale.

Recourir à la CANUT permet de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect de la commande publique.

Le coût annuel d'adhésion à cette centrale sera fonction du nombre d'accords cadres auxquels la commune aura recours (cf infographie ci-dessous).

Etablissement seul		+ 100 employés	+ 500 employés	+ 1000 employés
	Coût annuel de	1500€ ht	3000€ ht	15000€ ht
Plafond	450€ ht	900€ ht	1800€ ht	

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202528-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025 ;

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal**

- approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), pour en devenir membre ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de La Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-29 – Indemnités de fonction des élus – Mise à jour

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° 2022-27 du 23 mai 2022, le conseil municipal a établi les montants des indemnités de fonction des élus sous la forme d'une liste nominative.

Or des modifications sont intervenues depuis lors au sein du conseil municipal et cette liste nominative n'est plus à jour.

C'est pourquoi il convient de prendre une nouvelle délibération à des fins de mise à jour.

Il est proposé de substituer le tableau non nominatif ci-dessous au tableau nominatif initial, afin qu'il demeure valable en cas de nouvelle modification.

Fonction	Nombre de bénéficiaires	% de l'indice brut	Montant brut mensuel en vigueur
Maire	1	45 %	1 849,73 €
Adjoint	8	18 %	739,89 €
Conseiller délégué	2	7,5 %	308,28 €
Conseiller municipal	16	1,685 %	69,26 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202529-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal :**

- fixe les indemnités de fonctions de Madame le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- établit le montant des indemnités de fonctions, en référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, selon le tableau ci-dessus, étant entendu que ces montants suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 035-213500598-20250331-202530-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-30 – Convention pour la gestion des aires de compostage partagé entre Rennes Métropole et la commune

Rapporteur : Gérard Bouvier

Rennes Métropole a adopté en mars 2022 un schéma stratégique déchets à l'horizon 2030 qui fixe des objectifs en termes de réduction des déchets, de réemploi et de valorisation matière ou énergétique.

Les deux principales ambitions sont :

- Diminuer de 12% la production de déchets par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant.
- Augmenter le recyclage afin d'atteindre en 2030 l'objectif de la loi AGEC, à savoir 60% des déchets ménagers et assimilés recyclés en 2030.

Afin de répondre aux objectifs fixés par le schéma stratégique et compte-tenu d'un contexte réglementaire fort, Rennes Métropole se doit de mettre en œuvre le déploiement du tri à la source des biodéchets et de faire évoluer son schéma de collecte.

Pour ce faire, un schéma territorial de tri à la source des biodéchets a été défini en septembre 2022, dont le principe directeur est de donner la priorité à la gestion de proximité. Pour la commune, cela se matérialisera sous forme d'un mixte entre le compostage et la collecte (abri-bacs).

A ce jour, la commune comporte une aire de compostage partagé sur l'espace public, située rue des Pommiers, issue d'une initiative des habitants du quartier en lien avec l'association Vert le Jardin.

Dans l'optique du déploiement de ce type d'aires, Rennes Métropole souhaite en formaliser la gestion par le biais d'une convention qui :

- précise la répartition des engagements entre Rennes Métropole et la commune pour la mise en place des aires sur un espace public communal en vue d'y organiser une activité de compostage par les habitants ;
- organise les modalités d'occupation (installation du matériel) et d'usage (utilisation et suivi) de ces aires.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202530-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec Rennes Métropole pour la gestion des aires de compostage partagé.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le :
- 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-31 – Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques - Adhésion au groupement de propriétaires fonciers

Rapporteur : Natacha Bianc

Le SDE35 développe et exploite le réseau Bea – Ouestcharge pour le compte des collectivités lui ayant transféré la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques) depuis 2016.

Il souhaite renforcer les déploiements d'IRVE, face aux récentes évolutions réglementaires, aux objectifs du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ouverte au public (SDIRVE), et à la présence d'acteurs privés de plus en plus nombreux.

Dans ce cadre, il met en œuvre des Appels à Manifestations d'Intérêt annuels ou bi-annuels dédiés à l'installation d'IRVE, en complément de son offre en régie, visant à mettre à disposition des fonciers publics disponibles, pour lesquels le SDE35 ne souhaite, ou ne possède pas la capacité humaine et financière, de porter le projet.

Cette mise à disposition foncière se traduit par la création d'un groupement de propriétaires fonciers dont le SDE35 est le coordinateur. Les commissions d'attribution sont celles du SDE35, coordinateur du groupement, chargé de l'exécution des Appels à Manifestations d'Intérêt assurés par le SDE35.

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de propriétaires fonciers ;
- autorise Mme le Maire ou son représentant à :
 - signer la convention d'adhésion ;
 - engager la participation de la collectivité aux AMI ;
 - signer les mandats de collecte ;
 - signer les Autorisations d'Occupation Domaniale (AOD) issues des AMI ;
 - signer toute autre pièces relative à cette affaire ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

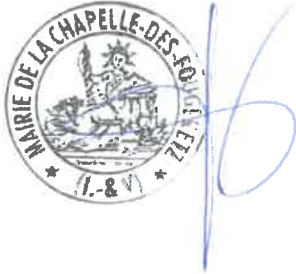
ID : 035-213500598-20250331-202531-DE



- autorise le représentant du coordonnateur à signer les appels à manifestations d'intérêt issus du groupement de propriétaires pour le compte de la commune.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAI Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-32 - Tarifs des mini-camps et grande sortie pour l'été 2025

Rapporteur : Grégory Crespin

Lors de l'été 2025, les accueils de loisirs proposeront, en supplément des animations organisées sur sites, les activités suivantes :

- Une grande sortie au Futuroscope avec transport en car ;
- Des mini-camps de 4 jours : 2 mini-camps en juillet et un mini-camp au mois d'août.

Juillet : un mini-camp sportif sur la base de loisirs à Mézière sur Couesnon et un mini-camp avec activité équestre au poney club du Bel Air à Montreuil-Le-Gast.

Août : mini-camp avec activité équestre au poney club de la Ruée vers l'air à Guignen.
Ces sorties font l'objet d'une tarification spécifique qu'il convient de fixer.

Vu la Commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs des mini-camps et de la grande sortie de l'été 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202532-DE



Pour les familles chapelloises

Tranche	Mini-camps		Grande sortie	
	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA
1	105.00 €	129.80 €	26.00 €	32.20 €
2	126.00 €	150.80€	31.00 €	37.20 €
3	137.00 €	161.80 €	33.00 €	39.20 €
4	147.00 €	171.80 €	36.00 €	42.20 €
5	158.00 €	182.80 €	38.00 €	44.20 €
6	200.00 €	224.80 €	48.00 €	54.20 €
7	226.00 €	250.80 €	55.00 €	61.20 €
8	237.00 €	261.80 €	57.00 €	63.20 €
9	258.00 €	282.80 €	60.00 €	66.20 €

Pour les familles hors communes

Tranche	Mini-camps		Grande sortie	
	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA
1	157.00 €	181.80 €	39.00 €	45.20 €
2	189.00 €	213.80€	46.00 €	52.20 €
3	205.00 €	229.80 €	50.00 €	56.20 €
4	221.00 €	245.80 €	53.00 €	59.20 €
5	237.00 €	261.80 €	57.00 €	63.20 €
6	300.00 €	324.80 €	72.00 €	78.20 €
7	339.00 €	363.80 €	82.00 €	88.20 €
8	355.00 €	379.80 €	86.00 €	92.20 €
9	386.00 €	410.80 €	90.00 €	96.20 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 26 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202533-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël (s'est absenté de 20h59 à 21h01), GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy (s'est absente de 20h59 à 21h01), BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves (s'est absenté de 20h59 à 21h01), HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam (s'est absenté de 20h59 à 21h01).

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

LANGLOIS Joël, GUMEZ Cathy, LE TORTOREC Pierre-Yves, BUI Lam ont quitté la salle lors du vote de la délibération.

2025-33 - Subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Grégory CRESPIN

Les associations chapelloises ont été sollicitées en fin d'année 2024 afin qu'elles communiquent leurs demandes de subventions annuelles pour l'année 2025.

Au vu des réponses reçues, des montants attribués précédemment, de l'évolution des nombres d'adhérents et de projets ou actions exceptionnelles envisagés, il est proposé d'attribuer les montants de subventions suivants.

Comités	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
Comité des fêtes	20	0	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Kalchreuth	60	10	300 €	2 000 €	800 €
Sous total			2 800 €	4 500 €	3 300 €

Arts et culture	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
A croche chœur	28	0	- €	300 €	300 €
AMCD	48	0	50 €	50 €	50 €
Blablapik (couture)	25	3	50 €	100 €	200 €
CSMA (Cap sur les métiers d'art)	1	0	- €	50 €	50 €
Théâtre de la Gâterie	70	62	4 700 €	4 700 €	4 700 €
Sous total			4 800 €	5 200 €	5 300 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20250331-202533-DE

Sport et bien être	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
ACSL Tennis de Table	57	28	1 300 €	1 900 €	2 300 €
ACSL Volley	15	0	150 €	300 €	410 €
Activ'Fougeretz	141	1	1 600 €	1 600 €	1 600 €
AL Basket	60	45	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Bâtons dynamiques	44	0	100 €	100 €	100 €
CGM / Ille Hand-Ball	51	33	2 200 €	2 200 €	3 500 €
Cyclo Club	27	0	350 €	350 €	350 €
Dojo La Chapelle (judo)	68	65	3 200 €	3 200 €	4 000 €
Echappée des Fougeretz	82	0	100 €	200 €	200 €
Entente sportive Chapelloise	47	39	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Football Club	154	109	4 100 €	4 100 €	4 910 €
Qwan Kido	3	2	- €	- €	50 €
Tennis Club	134	96	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Volant Chapellois	50	23	2 200 €	2 200 €	2 340 €
Sous total			20 900 €	21 750 €	25 360 €

Divers	Adhérents chapellois 2025	Dont - 18 ans	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025 proposée
ACCA Chasse	5	0	280 €	300 €	300 €
Aide travail scolaire	12	12	250 €	250 €	280 €
UNC anciens combattants	41	0	500 €	500 €	500 €
Ecoo Nature	3	0	- €	- €	50 €
Sous total			1 030 €	1 050 €	1 130 €

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe les subventions 2025 aux associations conformément aux tableaux ci-avant.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, DENIS Murielle

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-20234-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAI Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-34 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption

Rapporteur : Natacha BLANC

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface du terrain en m ²	Acquéreur	Décision de non-préemption
2 Impasse des Tesnières	AK 212	Bâti	861	Particulier	10/01/2025
6 rue du Grand Champ	AM 273	Non bâti	249	Particulier	10/01/2025
4 rue du Grand Champ	AM 272	Non bâti	235	Particulier	10/01/2025
8 rue du Grand Champ	AM 274	Non bâti	243	Particulier	10/01/2025
37 rue du Prée du Bois	AI 184	Bâti	310	Particulier	10/01/2025
35 rue de la Jannaie	AE 211	Bâti	488	Particulier	10/01/2025
16 Courtil du Bézier	AC 18 /399/410	Bâti	322	Particulier	22/01/2025
2 Impasse des Tesnières	AK 212	Bâti	861	Particulier	22/01/2025
1 rue du Noyer	AM 284	Non bâti	251	Particulier	03/03/2025
2 rue du Grand Champ	AM 271	Non bâti	244	Particulier	03/03/2025
10 Allée de la Lucarne	AD 94	Bâti	404	Particulier	03/03/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-20234-DE



Vu la commission unique du 17 mars 2025,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix pour,
Le Conseil Municipal :**

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : - 4 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202535-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025



Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRÉSPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-35 - Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Commande Publique

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de commande publique, l'assemblée est informée des décisions prises, listées ci-après.

MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES			
Pour la tranche supérieure à 214 000€ HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date de notification
Fourniture, livraison, et gestion de titres restaurant pour les agents de la commune de la Chapelle des fougeretz	UP COOP 9 - 11 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS	340 000	27/01/2025

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20250331-202536-DE

Publié le :

- 4 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 31 mars 2025



Date de la convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absent ayant donné pouvoir : BOUVIER Gérard (a donné pouvoir à Mme Le Maire)

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2025-36 - Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Concessions de cimetière

Rapporteur : Lionel BRODIER

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de concessions de cimetière, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Date de l'acte	N° d'acte	Nature	Emplacement	Durée
21/02/2025	525	Cave-urne	UF 44	30 ans
05/03/2025	526	Cave-urne	UF 45	15 ans

Vu la commission unique du 17 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, DENIS Murielle



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



